

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-79

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-79 – DM n°1 sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT

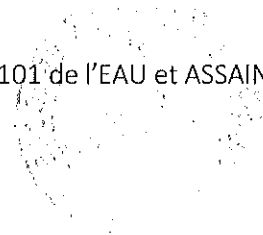
Le Maire expose,

Le conseil municipal doit se prononcer pour procéder aux mouvements comptables suivants dans le cadre d'une Décision modificative n° 1 de l'eau et assainissement n° 15101 de la commune.

- Au compte de dépense d'investissement 1641 « Emprunts » il manquait environ 10 000€ pour couvrir les échéances d'emprunt d'années précédentes
- Au compte de dépense de fonctionnement 66111 « Intérêts réglés à l'échéance », pour les mêmes raisons, il manquait 2500€
- Au compte de dépense d'investissement 213 « Constructions » il manquait 7 500€ pour couvrir les frais liés aux travaux sur les captages
- Pour équilibrer le tout, un transfert de 3 500 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est rendu nécessaire – compte 021 et 023-, cet argent est pris sur le compte de dépense de fonctionnement 61523 « Entretien et réparations réseaux

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les mouvements budgétaires suivants sur le budget n°15101 de l'EAU et ASSAINISSEMENT :



38186 Code INSEE	GRESSE EN VERCORS EAU-ASSAINISSEMENT	DM n°1 2024
---------------------	-----------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°1 EAS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : libellé non renseigné	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-213 : Constructions	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	14 000,00 €	17 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Total Général		3 500,00 €		3 500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
 Grasse-en-Vercors, le 10 décembre 2024
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



(Handwritten signature)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Commune de GRESSE en VERCORS
 N° 2024-80

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-80 – DM n°3 du budget GENERAL

Le Maire expose,

Le conseil municipal doit se prononcer pour procéder aux mouvements comptables suivants dans le cadre d'une Décision Modificative n° 3 du budget général n° 01510 de la commune :

- Rééquilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement par un transfert entre section de 3 325€

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les mouvements budgétaires suivants sur le budget général n°01510 :

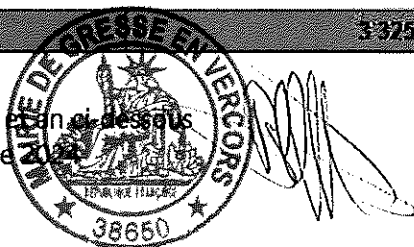
38186	GRESSE EN VERCORS	
Code INSEE	BUDGET GENERAL	DM n°3 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Budget général

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 325,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 325,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 325,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 325,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 325,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 325,00 €
Total Général		3 325,00 €		3 325,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Grasse-en-Vercors, le 10 décembre
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-81

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-81- Répartition des charges de chauffage pour la maison communale en 2024

Le Maire expose que, comme chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant des répartitions de chauffage de la Maison Communale de Gresse-en-Vercors. Cette répartition se fait au millième, tenant compte des factures réglées pendant l'année ainsi que de la différence entre ce qui restait dans la cuve l'année N-1 au moment de la facturation et ce qui reste dans la cuve l'année N, au 30 octobre 2024. Une participation EDF de la chaudière est ajoutée à ce décompte.

Considérant les modalités de répartition des charges de chauffage de la maison communale,
Considérant les consommations en fioul domestique et en électricité de l'année 2024, et appliquant le calcul annuel des charges de chauffage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE FIXER de manière suivante le montant des participations à percevoir pour 2024 auprès du locataire de la Maison Communale pour les charges de chauffage 2024 :
- Logement M. MAURICE Thérèse : 6,3% de la surface chauffée, soit 877,11€ à régler pour le chauffage de l'année 2024
- Logement de Mme. DAÏAN Sophie : 13.76% de la surface chauffée, soit 1915,36€ pour le chauffage de l'année 2024. Madame Daian a déjà payé 1709,4€ de provisions, la somme à régler est donc de 205,96€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-82

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

2024-82- Bail A FERME entre le Commune de Gresse-en-Vercors et Monsieur Joël FREYDIER, éleveur

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur FREYDIER Joël loue une parcelle Y118 de 2,9 hectares située « aux fleuris » sur la Montagne de l'Aulp.

Ce bail se renouvelle par tacite reconduction depuis le 1^{er} janvier 2003. La direction départementale des finances publiques nous signale que si la commune souhaite actualiser le loyer de sorte qu'il suive l'indice annuel fixé par arrêté préfectoral, il convient de renouveler le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler le bail à Monsieur FREYDIER Joël pour la location de la parcelle Y118 pour un montant de 127,65 euros à compter du 1^{er} janvier 2025
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le bail

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-83

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

2024-83- Bail pastoral de Joël Freydier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail pastoral de Monsieur Joël FREYDIER du 12/07/2004 valable pour trois ans a été renouvelé par tacite reconduction le 12/07/2007.

L'article 2 portant sur la durée prévoit le renouvellement pour 3 ans si aucune des parties ne dénonce le contrat avant le 30 novembre. Cette clause prolonge le bail pour les années 2007, 2008 et 2009. Le contrat n'est donc plus valable depuis 2010.

Afin de régulariser la situation, il convient de resigner un bail pastoral entre la commune et Joël Freydier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

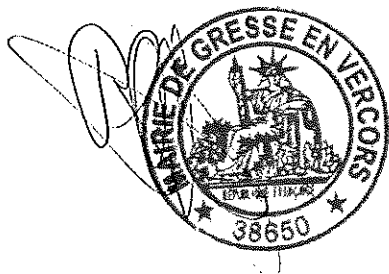
- DECIDE de louer l'Alpage à Monsieur FREYDIER Joël, éleveur à Gresse-en-Vercors, pour 5 saisons d'alpage à compter du 1^{er} juin 2025 et pour un montant de redevance de 365,01 € par an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-84

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

2024-84- Validation du rapport sur l'artificialisation des terres dans le cadre de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette)

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que soit réalisé un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et que ce rapport soit présenté en conseil municipal. En application de l'article R.2231-1 du code général des collectivités territoriales et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, étant précisé que la méthodologie employée pour cet exercice est précisée dans ce même rapport.

- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Vu les articles L.2231-1 et R.2231-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le rapport triennal d'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;
- Vu la conférence des maires en date des 4 et 18 juin 2024 ;

Ayant examiné le rapport triennal ;

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- **Rend un avis favorable** sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- **Adopte** le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Grasse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



- Pour l'association « Gresse, Chœur à cœur » : les concerts de soutien pour la rénovation de l'église St Barthélémy en décembre 2024 ;

Une nouvelle délibération sera prise pour les événements de l'été 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à faire bénéficier les associations ci-dessus du forfait SACEM de la commune dans le cadre de l'organisation de fêtes locales

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GRESSE en VERCORS
N° 2024-86

Séance du 10 décembre 2024 à 20h

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024 s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Eric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul.

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : **POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

2024-86-Election d'un nouvel élu au CCAS suite à une démission

Vu la délibération n°2020-32 du 28 juillet 2020 désignant les membres du CCAS,
Considérant la démission de Bernard Freydier le 26 novembre 2024,
Considérant la vacance d'un poste de délégué de la Commune auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,
Considérant que le bureau du CCAS présidé par le maire est formé, en nombre égal, au maximum de 8 membres élus en son sein et au maximum de 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures (personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social).

Monsieur le Maire propose de désigner comme nouveau membre du CCAS en remplacement de Bernard Freydier, Mme Brigitte Lafont. Elle siégera au côté d'Éric MENA, Fatima CHOMAT, Nadine ESPOSITO, Soazig QUILLARD, Gilles APELOIG et Bernard BRUN-COSME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la désignation de Brigitte LAFONT membre du conseil d'administration du CCAS de la Commune de Gresse-en-Vercors.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024
Monsieur Jean-Marc BELLOT
Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-87

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Eric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson, Mme Fatima Chomat, Michel-Pierre Pécouf

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-87-Demandes de subventions pour la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'Eglise St Barthélémy

Monsieur le Maire présente,

L'église St Barthélémy est répertoriée comme église remarquable du Trièves dans la publication « Patrimoine en Isère » (1999), elle montre des éléments d'architecture typique des églises romanes de la région tout en ayant connu des agrandissements et des transformations au fil des siècles.

Un diagnostic historique, architectural, sanitaire de l'église a été commandé par la commune et réalisé par le cabinet d'architectes Croisée d'Archi spécialisé dans le patrimoine. Le bilan fait apparaître de multiples dégradations et altérations à la fois dans les maçonneries, la toiture et la charpente, les mobiliers intérieurs.

Au regard de ces nombreuses pathologies, la fermeture de l'église au public s'est avérée nécessaire au nom de la sécurité. Au-delà des premières mesures d'urgence provisoires (mise hors d'eau de l'édifice, changement élément de charpente, 2 étais intérieurs de soutien, fermetures de baies ouvertes aux intempéries, sécurisation pour éviter chutes de pierres et de bloc de crépît), une observation suivie de l'évolution des fissures avec des mesures régulières et enregistrées est en place.

Le cabinet d'architecte a proposé d'articuler les travaux de restauration dans le temps en différentes tranches, selon l'urgence et la cohérence des interventions.

- Tranche 1 Avant-projet sur les 5 tranches et travaux de confortement de l'angle Sud-Ouest,
- Tranche 2 Restauration de la charpente et de la couverture
- Tranche 3 Enduits extérieur (les enduits actuels à base de ciment empêchent la respiration des murs entraînant de gros dégâts)
- Tranche 4 Réfection des abords (dés-imperméabilisation des sols pour rendre de la respiration au bâtiment)
- Tranche 5 Restauration du clocher
- Tranche 6 réfection intérieure

L'ensemble de ces travaux s'étalera sur plusieurs années et visent à rétablir la solidité du bâti mais aussi de lui restituer sa beauté extérieure et intérieure.

Ils mettront en priorité la réouverture de l'église et l'utilisation en sécurité des locaux pour les différents usages culturels et culturels. Il s'agit de l'avenir de cette église, bien patrimonial propriété de tous, en le destinant plus largement à être un lieu de rencontre et de dialogue. Ouvert à un usage culturel diversifié dans le respect de sa vocation culturelle originelle, il fera entrer la vie dans l'édifice en de multiples occasions. Préalablement l'édifice a déjà accueilli à plusieurs reprises des concerts et chorales servis par une acoustique exceptionnelle à la satisfaction de tous leurs auditeurs.

Dans l'union entre la commune et les habitants, une dynamique s'est créée autour de ce projet de restauration :

- Une collecte de financement participatif est ouverte sur la plateforme Fondation du Patrimoine <http://www.fondation-patrimoine.org/78305>
- Une association a été créée "Gresse Chœur à cœur" (www.gresse.cc) pour mobiliser les citoyens, organiser la promotion, assurer le déroulement des événements, et communiquer sur le suivi du projet de restauration d'un bien commun local et régional en cohérence avec la vocation de Gresse-en-Vercors Village de montagne et Station Verte.

Ces dynamiques ont conduit la Fondation du Patrimoine à choisir l'église de Gresse-en-Vercors parmi les 100 bâtiments culturels en péril, financés sur une enveloppe nationale de collecte de fonds

La tranche 1 (ferme), qui avait pour objectif le financement des travaux permettant la réouverture au public de l'Eglise, vient d'être réalisée à hauteur de 125.000 €. Les travaux de la tranche optionnelle (392.220€) démarreront dès le bouclage du plan de financement.

A ce jour, la campagne de financement participatif dépasse les 100.000 €. En outre, une dotation de 100 000€ de la Fondation du Patrimoine qui a retenu comme lauréat du département de l'Isère l'église de Gresse au titre de la collecte nationale lancée pour la restauration du patrimoine religieux français, a été octroyée.

La commune sollicite l'aide du Département de l'Isère à hauteur de 60 000 € au maximum. D'autres pistes de financements sont en cours d'études (DRAC, Région, etc.).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

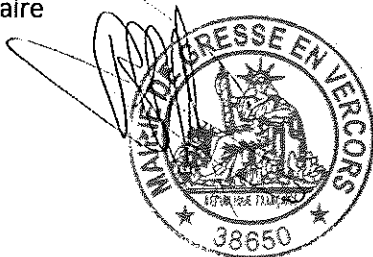
- APPROUVE le projet de la tranche optionnelle de rénovation de l'église
- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du département de l'Isère à hauteur de 60 000 € au titre de 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-88

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Eric Mena, Didier Riche, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Dominique Greslou, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-88-Demande de subvention auprès de la Fondation « Sauvegarde de l'art Français ».

Monsieur le Maire explique :

La fondation Sauvegarde de l'Art Français est une fondation qui permet de venir au secours des édifices construits avant 1800, non protégés ou inscrits au titre des Monuments historiques, seulement pour des travaux de gros œuvre (charpente, couverture, et maçonnerie).

Créée en 1921 et reconnue d'utilité publique elle s'est donnée, entre autres missions de restauration des œuvres d'art, la mission de soutenir la restauration d'églises et de chapelles rurales.

Chaque année la Fondation attribue en moyenne 1,5 million d'euros pour aider à la restauration d'une centaine d'édifices. Elle attribue ses dons à la demande des propriétaires, après avoir pris l'avis d'un comité dont les membres sont des experts reconnus (architectes, historiens d'art). La demande en cours sera présentée au prochain comité 2025

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide ;

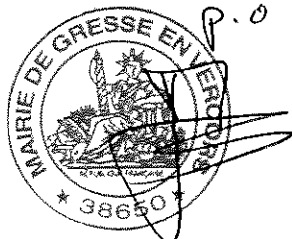
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Fondation « Sauvegarde de l'art Français » pour le financement de la réhabilitation de l'église St Barthélémy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-89

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2022, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Eric Mena, Didier Riche, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Dominique Greslou, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-89 Proposition d'un avenant au contrat de prestation de Bivouac pour l'aménagement de la cour de l'école

Monsieur le Maire explique :

Les élèves de la classe élémentaire de Gresse-en-Vercors ont envoyé un courrier au Maire pour lui demander de planter un arbre dans la cour de l'école et de créer un potager (copie de la lettre est jointe à la délibération).

L'architecte paysagiste du consortium Bivouac, en charge des aménagements paysagers du projet aménagement urbain a accepté de rencontrer les élèves pour sonder leur volonté de réaliser ce projet.

Pour établir la faisabilité de ce projet et le faire financer par la commune, il serait nécessaire de faire un avenant au marché passé avec Bivouac afin de dégager du temps en faveur de la paysagiste DPLG.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir un avenant au marché signé entre la mairie et Bivouac. Le montant global (étude et réalisation) ne pourra dépasser 3000€ (HT)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-90

Séance du 10 décembre 2024 à 20h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Didier Riche, Eric Mena, Fatima Chomat, Dominique Greslou, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

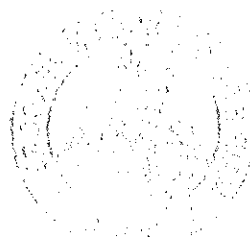
VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024- 90– Grille tarifaire 2025 pour la location de la salle du Cinéma Le Scialet

Monsieur le Maire présente,

Il est proposé pour l'année 2025, la mise en place d'une grille tarifaire pour la location de la salle de cinéma afin de :

- Prendre en compte les coûts d'exploitation de cet équipement touristique,
- Augmenter l'attractivité et l'utilisation de cet équipement en proposant cette prestation supplémentaire de location,
- Répondre à des demandes de location (particuliers, associations, entreprises, autres...)



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la grille de tarification suivante qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2025.

GRILLE TARIFAIRE LOCATION SALLE DU CINEMA Le Scialet 2025

Forme Juridique du locataire	NATURE de la location	Durée de la location de la salle			Nettoyage des locaux (si facturé par la Mairie)
		1/2 JOURNEE matin ou A-midi (max 5h)	JOURNEE (max 9h)	SOIREE (max 5h)	
Associations dont le siège social est à Gresse en Vercors	Evènements non commerciaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit	80,00 €
	Evènements commerciaux	50,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €
Associations Extérieures	Evènements non commerciaux	50,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €
	Evènements commerciaux	80,00 €	150,00 €	100,00 €	80,00 €
Autres formes juridiques (personnes physiques ou morales)	Evènements non commerciaux	80,00 €	150,00 €	100,00 €	80,00 €
	Evènements commerciaux	100,00 €	200,00 €	150,00 €	80,00 €

Conditions particulières :

- le contrat type de location doit être impérativement signé à la Mairie avant la date d'utilisation de la salle
- sont inclus dans les tarifs des locations le chauffage et l'électricité
- le nettoyage des locaux : 2 options à choisir au contrat de location 1) à la charge du locataire 2) prestation facturée au locataire
- chèque de caution sera demandé montant 1 000€, à l'ordre du Trésor Public
- une attestation d'assurance sera à fournir par le locataire avant la date d'utilisation de la salle
- il est entendu par « Evènements commerciaux » les évènements dont l'entrée est payante et par « Evènements non commerciaux » ceux dont l'entrée est gratuite

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE-en-VERCORS

N° 2024 - 91

Séance du 10 décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Eric Mena, Octavie Martin, Jac Samson, Michel Pecoul, Fatima Chomat, Didier Riche, Bertrand Lecuyer, Dominique Greslou

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024- 91 – Tarif- Vente PIT

Monsieur le Maire présente,

Des produits sont mis en vente au Point d'Information Touristique (PIT) à destination des touristes, notamment des cartes, livres et cartes postales. Il convient de modifier le prix de vente des cartoguides pour le faire passer à 9,00€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille de tarification suivante pour les produits en vente au Point d'Informations Touristiques à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Produit	Prix
CARTES / CARTOGUIDES	
Cartoguide - Promenades et randonnées - Vercors Trièves	9,00 €
Cartoguide - Promenades et randonnées - Vercors Diois	9,00 €
Cartoguide - Promenades et randonnées - Vercors Drôme	9,00 €
Carte IGN 3236OT Villard de Lans-Mont Aiguille	14,00 €
Carte IGN 3236OT Glandasse-Col de la croix haute.	14,00 €
Carte IGN 3236OT Dévoluy-Obiou	14,00 €
Guide GTV à pied et à VTT	17,90 €
Guide "A la découverte du Vercors"	19,90 €
DOCUMENTS PEDESTRES, VTT, CHEVAL, ESCALADE	
Livret "Sentier des nichoirs"	1,00 €
Livret "Sentier des arbres"	2,00 €

LIVRES	
Guide de la faune du Vercors - PNRV	19,20 €
Guide de la flore du Vercors - PNRV	18,20 €
Chaque livre de B. Freydier : la trilogie (Augustin, Marie et Lili)	19,00 €
Livre de B. Freydier "Gresse-en-Vercors, un siècle de sports d'hiver"	15,00 €
Livre "Gresse-en-Vercors, pendant la guerre 39-45"	18,00 €
Livre "Monestier de Clermont terre d'entrepreneurs"	10,00 €
Livre de JC Plat "Trièves Paysage vivant"	36,00 €
Livret église	5,00 €

CARTES POSTALES / MAGNETS	
Planète Photo Carte postale "Petite - 10x15"	2,50 €
Planète Photo Carte postale "Grande-Panoramique"	3,00 €
Planète Photo Magnet	5,00 €
Planète Photo Carte Postale Fleurs	1,00 €
Cartes postales de JC Plat carré	2,00 €
Cartes postales de JC Plat rectangulaire	1,50 €
Enveloppes Carrés JC Plat	0,10 €
Poster Mont Aiguille	2,00 €
Poster de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors	3,00 €
Jeu Drac Attaque	18,00 €

COLLATIONS	
Eau plate ou gazeuse 50 cl	2,00 €

PHOTOCOPIES	
Photocopie A4 Noir et blanc	0,20 €
Photocopie couleur	0,30 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
 Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024
 Monsieur Jean-Marc BELLOT
 Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-92

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-92 – Remboursement des forfaits ski pour les agents communaux

Le conseil municipal réuni le 21 décembre 2010 a décidé d'octroyer, à titre gratuit, 1 forfait saison nominatif. Des agents ne pratiquant pas le ski alpin, il est proposé d'octroyer gratuitement une redevance annuelle nominative site Trièves Matheysine de ski nordique. Ces offres ne se cumulent pas.

En compensation, le montant des forfaits octroyés aux agents communaux est remboursé par la commune de Gresse-en-Vercors à l'EPIC Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors et au budget des équipements touristiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer, à titre gratuit, 1 forfait saison nominatif au personnel communal ou une redevance annuelle nominative site Trièves Matheysine au choix.

DECIDE que ces avantages en nature donneront lieu à un versement de la commune à la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors et au budget des équipements touristiques.

-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-93

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot; Eric Mena, Didier Riche, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Dominique Greslou, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024-93 Demande de subventions pour la protection du captage de Combe Bonne Donne

M Le Maire donne la parole à M Mena.

Le préfet de l'Isère a publié les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'eau potable de la commune. Les travaux de protection de ces captages font partie du programme retenu dans le dispositif ZRR du Trièves, pour lequel chaque phase doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Le programme ZRR arrivant à expiration en 2024 il nous semble important de faire la demande avant la fin de l'année civile. Une visite sur le terrain avec le représentant du RTM a eu lieu le 9 décembre et les travaux proposés, qui se déroulent en grande partie sur des parcelles appartenant au ministère de l'agriculture, lui paraissent cohérents. Par ailleurs les propriétaires de l'autre parcelle concernée ont été contactés par courrier recommandé avec accusé de réception le 15 novembre 2024 afin que, forte de la DUP, la commune puisse acquérir tout ou partie de la parcelle ; aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financements	Montants RECETTES (HT)	%
Aide du département de l'Isère	6 701,53 €	16%
Agence de l'eau	26 806,14 €	64%
Fonds propres - Commune	8 376,92 €	20%
TOTAL	41 884,59 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

. CHARGER Monsieur le Maire de déposer des demandes de subvention auprès du département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour la protection du captage de Combe Bonne Donne

. AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 10/12/2024
Monsieur Jean-Marc BELLOT
Maire



République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-94

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal exceptionnel, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Éric Mena, Didier Riche, Dominique Greslou, Jac Samson, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul

Représenté : Gilles Apeloig par Didier Riche

Absents :

Secrétaire : Eric Mena

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2024- 94-Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements

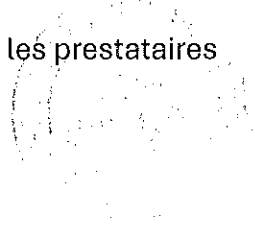
Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025, et afin de ne pas risquer des ruptures de paiements, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le besoin pour la commune de continuer à payer les prestataires notamment sur les opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après délibération :



- APPROUVE les ouvertures de crédits au budget 2025 à hauteur de 25% pour les chapitres et budgets suivants :

		Budget 2024	Crédits à ouvrir en 2025 (25%)
Budget général	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	97 801 €	24 450,25 €
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	799 745,88 €	199 936,47 €

		Budget 2024	Crédits à ouvrir en 2025 (25%)
Budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	49 172 €	12 293 €

		Budget 2024	Crédits à ouvrir en 2025 (25%)
Budget EAU- ASSAINISSEMENT	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	74 150 €	18 537,50 €
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	183 000 €	45 750 €

- DEMANDE au Maire d'informer le Conseil municipal lors de la séance suivante du montant de l'investissement déjà réalisé sur l'exercice 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire

